



Contrat de travail / pole emploi + paye

Par mesly, le 08/06/2010 à 14:49

bonjour,

j'aurai besoin de vos lumières.

J'ai été embauchée en mars 2010 dans une entreprise privée.

Outre la signature de mon contrat, mon employeur m'a fait signer un papier pour le Pole emploi de Paris 12ème.

Il faut savoir que j'ai trouvé cet emploi en faisant une candidature spontanée, en ne passant pas par pole emploi, et encore moins par pole emploi paris étant donné que j'étais inscrite au pole emploi du 94.

J'ai bien un exemplaire de mon contrat "papier", mais aucun exemplaire du papier "pole emploi" que m'a fait signer mon employeur.

Du coup je crois que j'ai un contrat "particulier" genre CAE ou CUI, mais je n'en suis même pas sûre (mon contrat papier indique juste que je suis en CDD jusqu'en janvier 2011)!

J'ai ensuite remarqué que mes collègues, qui ont les mêmes diplômes et qualifications que moi, sont toutes payées plus que moi (100 euros en plus).

Est-ce dû à mon type de contrat? est-ce de ma faute et aurai-je du négocier ma paye dès mon arrivée?

Suis-je donc en droit de demander une augmentation maintenant?

Merci de m'éclairer!!!

j'aurai de plus une autre question :

sur ma fiche de paye il est écrit "paiement le 31/03/2010".

Or chaque mois je ne reçois mon chèque que le 5 du mois.

Est-ce légal?

Merci pour vos réponses!!!!!!